

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 22 avril 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 25      Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 16 avril 2024 s'est réuni le Lundi 22 avril 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, GASSER Anne-Laure, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : NOSMAS Karen, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, BALLEREAU Marie-Catherine,

Pouvoirs : de NOSMAS Karen à SORIN Christian, de LE BRIS Alain à VERDIER Françoise, de BLANCHARD Stéphane à HOCQUELET Joël, Maire, de MARTIN Dominique à CARUHEL Maud, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine,

**D.01**

**Demande d'inscription au titre des Monuments Historiques de la maison  
d'Auber de Peyrelongue.**

La commune de Marmande par délibération du 12 avril 1910 a acheté la maison dite d'Auber de Peyrelongue, située 37-39 rue Paul-Vergnes.

A l'origine, cet immeuble de 154m<sup>2</sup>, le plus ancien de la ville, est une maison-forte construite sur le glacis du premier rempart de la ville entre le 11<sup>ème</sup> et le 12<sup>ème</sup> siècle.

Remaniée au 15<sup>ème</sup> siècle, la maison devient l'hôtel particulier du marquis Joseph d'Auber de Peyrelongue au 18<sup>ème</sup> siècle.

Ce bâtiment propose des éléments remarquables qui soulignent la richesse architecturale du lieu : escalier monumental en pierres de taille, garde-corps en fer forgé de facture exceptionnelle, plafonds à caissons sculptés, cheminées-miroirs, ornements décoratifs, fondations médiévales. La maison a conservé un décor harmonieux et cohérent, d'époque Louis XVI.

L'ensemble de ces éléments définit l'intérêt patrimonial et historique de la maison d'Auber de Peyrelongue et détermine une demande d'inscription au titre des Monuments historiques.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

**Décide** de solliciter auprès de la Commission régionale du patrimoine et des sites l'inscription au titre des Monuments historiques de la maison d'Auber de Peyrelongue.

**Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette demande et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 -  
Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 22 avril 2024

La secrétaire de séance  
Fatima FIGUES



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 29.04.2024  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 29.04.2024...

La Secrétaire de séance  
Fatima FIGUES



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET

